



Livret d'accueil des étudiants étrangers



Livret d'accueil des étudiants étrangers



Vous avez été accepté(e) au sein de l'UVSQ pour suivre vos études. Afin de préparer au mieux votre arrivée et prévoir le bon déroulement de vos études, voici quelques indications à suivre

PRÉPARER VOTRE DÉPART

- Obtenir votre visa et les informations CEF (Centre pour les études en France)
- Prise en charge proposée par l'UVSQ
- Coût financier de vos études

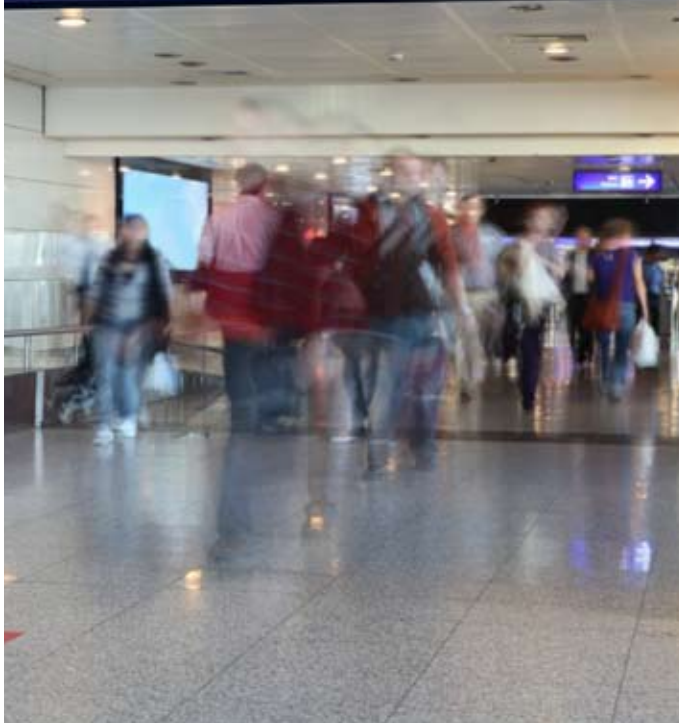
PRÉPARER VOTRE ARRIVÉE

- Obtenir votre première carte de séjour
- Renouveler votre carte de séjour
- Les logements
- Les banques
- L'espace multi-services étudiant

UNIVERSITÉ DE VERSAILLES
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
55, avenue de Paris - 78035 Versailles Cedex - FRANCE
Tél. +33 (0)1 39 25 40 00
www.uvsq.fr



Time	Destination	Remarks	Term	Time	Destination
06:45	LONDON	ON TIME	1A	07:40	MELBOUR
06:10	BERLIN	ON TIME	1A	07:55	TOKYO
08:25	NEW YORK	ON TIME	2B	08:00	MOSCOW
06:40	PRAGUE	ON TIME	1A	08:15	BARCELO
06:55	BEIJING	DELAYED	1B	08:25	WASHING
07:05	SYDNEY	ON TIME	2B	08:35	LOS ANGE
07:15	PARIS	ON TIME	2B	08:45	SEOUL
07:35	SAN DIEGO	ON TIME	1A	09:00	CARACAS



Préparer votre départ

- Obtenir votre visa et les informations CEF (Centre pour les études en France)
- Documents à fournir pour déposer votre demande de visa
- Prise en charge proposée par l'UVSQ
- Coût financier de vos études



OBTENIR VOTRE VISA ET LES INFORMATIONS CEF

CAMPUS FRANCE

Si vous êtes un étudiant non européen (c'est à dire non ressortissant des 30 pays de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de San-Marin et du Vatican), vous devez obtenir un visa de long séjour portant la mention « étudiant » pour suivre vos études en France si le séjour prévu est supérieur à 6 mois.

Le visa est délivré par le consulat de France de votre pays d'origine. Vous devez faire une demande de visa « long séjour », qui est le seul visa permettant d'obtenir une carte de séjour.

Attention : si vous devez suivre deux formations l'une après l'autre, inscrivez vous à l'une et à l'autre avant de demander votre visa, afin que celui-ci vous soit accordé pour toute la durée de votre séjour d'étude. Le visa français n'est pas modifiable sur le territoire français.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les «CEF» (Centres pour les études en France) ont fusionné avec les Espaces EduFrance, devenant des Espaces CampusFrance, guichets uniques pour tout étudiant ayant un projet d'études en France.

S'il existe un CEF dans votre pays, vous devez obligatoirement passer par la procédure CEF et y constituer en ligne votre demande d'inscription.

Cette démarche est obligatoire pour l'obtention de votre visa auprès de l'ambassade.

Si cette étape n'est pas effectuée, votre demande de visa vous sera automatiquement refusée.

PAYS CONCERNÉS PAR LES CEF :

La liste peut être consultée à l'adresse www.campusfrance.org

Les procédures d'inscription sont spécifiques aux pays concernés, consultez leurs sites! www.«nompays».campusfrance.org

Exemple : www.algerie.campusfrance.org

DOCUMENTS À FOURNIR POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE VISA

Vous devez remplir un dossier au consulat de France de votre pays d'origine, lors du retrait du dossier, la liste des documents à fournir vous sera communiquée.

Cette liste n'est pas exhaustive :

- passeport en cours de validité,
- pièce d'état civil (extrait d'acte de naissance ou fiche d'état civil),
- 2 ou 3 photos d'identité (tête nue, de face sur fond blanc),
- justificatif de ressources suffisantes pour vivre en France le temps du séjour (environ 5 000 € pour l'année),
- justificatif de préinscription universitaire,
- une attestation de couverture sociale pour la durée du séjour.

Attention : Vous devrez présenter des documents originaux, accompagnés d'une photocopie. Les documents officiels doivent être traduits en français.

On peut vous demander également :

- le justificatif de votre test de langue TCF,
- une lettre de motivation manuscrite exposant le projet universitaire,
- un CV détaillé,
- des justificatifs de la qualité d'étudiant : copie du dernier diplôme, certificat de scolarité, baccalauréat ou titre admis comme équivalent ou dernière carte d'étudiant,
- un justificatif de logement.

PRISE EN CHARGE PROPOSÉE PAR L'UVSQ



L'UVSQ vous propose un « service d'accueil » à votre arrivée en région parisienne.

Si vous le souhaitez, quelqu'un vous accueillera à la gare, à l'aéroport ou encore à la gare routière et vous accompagnera directement à votre logement. Attention, ce service n'est pas disponible le week-end et le soir.

Pour bénéficier de ce service, détacher puis remplissez avec soin le formulaire joint à ce livret d'accueil et envoyez-le à l'adresse indiquée en bas de page. Nous devons recevoir ce formulaire au moins 7 jours avant votre date d'arrivée. Vous recevrez par la suite un courriel de confirmation de notre part. Le service d'accueil sera opérationnel à partir du 1^{er} septembre 2011.

COÛT FINANCIER DE VOS ÉTUDES

Pour séjourner en France, il faut justifier de certains revenus (environ 460 € par mois). La liste qui suit donne un aperçu des dépenses que doit effectuer un étudiant pour vivre avec un budget restreint.

Les charges financières varient énormément d'une personne à l'autre selon son statut (étudiant, stagiaire ou salarié) et la formation qu'elle poursuit. Un étudiant bénéficie certes de certaines facilités de logement et de restauration, mais il doit parfois assumer des frais de scolarité importants.

1 - LOGEMENT CROUS

Entre 339 € et 446 € par mois selon la cité universitaire et le type de logement.

En location dans le secteur privé, comptez entre 650 € et 750 € pour un studio. Le prix des locations est généralement plus élevé à Paris qu'en province.

2 - RESTAURATION

Le budget mensuel pour la nourriture est à situer entre 150 € et 250 € par mois.

Le tarif d'un ticket repas est de 3 € dans nos restaurants universitaires.

3 - TRANSPORTS

Un coupon mensuel de transport coûte environ entre 56 € et 150 € en fonction de la zone où vous résidez. Pour les abonnés Imagine R, vous disposez jusqu'à 50% de réduction sur le prix de votre carte.

4 - SANTÉ

Le minimum à acquitter pour bénéficier de la sécurité sociale est de 203 € pour l'année 2011-2012. Il existe des mutuelles complémentaires non obligatoires pour un montant allant de 16 € à 552 € par an suivant les garanties choisies.

5 - FRAIS DE SCOLARITÉ

En université, les frais d'inscription (année 2011-2012) sont de :

- 177 € pour une Licence,
- 245 € pour un Master,
- 372 € pour un Doctorat,
- 584 € pour une école d'ingénieurs.

6 - VIE ÉTUDIANTE

Vous pouvez faire partie de l'association sportive de l'UVSQ, la cotisation annuelle coûte environ 35 €.

COÛT DE LA VIE

FAIRE SES COURSES

- Prix d'une baguette : 0,90 €
- Un croissant : 1 €
- Un litre de lait : 0,90 €
- Une bouteille de boisson gazeuse : 1,50 €
- Un paquet de café : 3 €
- 1 kg de riz : 1,30 €
- 500 g de pâtes : 1 €
- 6 œufs : 1,50 €
- 250 g de beurre : 1,70 €
- 4 yaourts : 1,70 €
- Une boisson non alcoolisée : 3,90 €
- Un paquet de biscuits : 1,50 €
- 1 kg d'oranges : 2,50 €
- 1 kg de pommes : 2,60 €

LOISIRS - AUTRES

- Un sandwich : 3 € €
- Un menu fast-food : 6,50 € €
- Un repas au restaurant : entre 15 et 25 € €
- Un café : environ 1,20 € €
- Un litre d'essence : 1,50 € €
- Un CD : 20 € €
- Une carte téléphonique : 7 € €
- Téléphone portable 1 h : 20 € €
- Un timbre : 0,60 € €
- Un journal : 1 € €
- Une place de cinéma : 10 €



Préparer votre arrivée

- Obtenir ou renouveler votre carte de séjour
- Les logements
- La sécurité sociale
- Les services bancaires
- L'espace multi-services étudiants

OBTENIR OU RENOUVELER VOTRE CARTE DE SÉJOUR

Tout étudiant étranger qui vient en France pour un séjour d'études de plus de trois mois doit faire une demande de carte de séjour portant la mention «étudiant». Cette carte est obligatoire.

PREMIÈRE DEMANDE

Depuis le 1^{er} juin 2009, une nouvelle procédure (décret n°2009-477 du 27/04/09) est entrée en vigueur. Elle concerne tous les étrangers titulaires d'un Visa D «étudiant» d'une durée supérieur à 3 mois.

1 - VOUS ÊTES TITULAIRE D'UN NOUVEAU VISA :

Tous les étudiants étrangers inscrits à l'UVSQ sont concernés, quel que soit leur lieu de domiciliation en France. Dès votre arrivée en France, vous devrez déposer à la Direction de la vie étudiante (DVE) :

- le formulaire de demande d'attestation que vous aurez au préalable retiré au consulat de France,
- une copie du passeport,
- une fiche de renseignement disponible à la DVE.

Vous pouvez obtenir un visa de long séjour vous dispensant de demander un titre de séjour en préfecture. Le visa « validé » par l'OFII (dans les 3 mois de votre entrée en France) ouvre les mêmes droits que le titre de séjour qu'il remplace.

2 - VOUS ÊTES TITULAIRE D'UN ANCIEN VISA :

À votre arrivée en France et dans un délai d'environ trois semaines :

- Si vous êtes domicilié en France dans les Yvelines, vous devrez effectuer votre demande auprès de la DVE.
- Si vous êtes domicilié hors département des Yvelines, vous devrez contacter la préfecture dont dépend votre domicile.

Vous pourrez effectuer ces démarches auprès des différentes antennes DVE de l'université. Généralement sont concernés par l'ancien visa les ressortissants Algériens, les bénéficiaires de la procédure du regroupement familial, les étrangers pouvant prétendre à la carte de résident, à la carte temporaire mention salarié en mission, compétences et talents, et les saisonniers.

RENOUVELLEMENT

- Si vous êtes domicilié en France dans les Yvelines vous devrez effectuer votre demande auprès de la DVE.
- Si vous êtes domicilié hors département des Yvelines, vous devrez contacter la préfecture dont dépend votre domicile.

Pour vos démarches, vous pouvez contacter les différentes antennes DVE de l'université.

■ UFR SCIENCES SOCIALES - IEC - ISM - ILEI

47, boulevard Vauban
Tél: +33 1 39 25 50 49
Fax: +33 1 39 25 56 94

■ UFR DES SCIENCES

45, avenue des États Unis
78000 Versailles
Tél: +33 1 39 25 45 40
Fax: + 33 1 39 25 44 37

■ FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

3, rue de la Division Leclerc
78280 Guyancourt
Tél: +33 1 39 25 52 02
Fax: + 33 1 39 25 52 04



ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE, DOCUMENTS À FOURNIR POUR VOTRE PREMIÈRE DEMANDE

- Passeport en cours de validité avec un visa de long séjour,
- carte d'étudiant,
- justificatif de domicile,
- 3 à 5 photographies d'identité récentes, identiques (35 x 45mm - de face, tête nue, sur fond clair),
- extrait de naissance ou/et acte de mariage traduit en français par un traducteur assermenté auprès d'un tribunal français,
- justificatif de ressources suffisantes (au minimum 430€ par mois pour les étudiants en 1^{er} et 2^e cycle, 536€ pour les étudiants en 3^e cycle),
- une attestation de couverture sociale pour la durée du séjour,
- 1 enveloppe timbrée au tarif en vigueur format 16,2 x 10,4 cm portant vos nom, prénom et adresse complète,
- vous devez par ailleurs remplir une fiche de demande de visite médicale.
Cette fiche est délivrée par la DVE ou par la préfecture qui la transmettra à l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Vous serez alors convoqué par celui-ci.

Attention : Vous devez présenter à la préfecture des documents originaux, accompagnés d'une photocopie.

ÉTUDIANTS RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPÉENNE, D'UN PAYS DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN OU DE LA SUISSE

- Si vous êtes ressortissant des pays de l'Union européenne, des pays de l'Espace économique européen et de la Suisse vous n'êtes plus tenu selon l'article 14 de la Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003, de détenir un titre de séjour.
Vous pouvez séjourner en France sur simple présentation d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.
- Si vous êtes ressortissant d'un pays ayant intégré l'Union européenne le 1^{er} mai 2004 ou le 1^{er} janvier 2007 (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Roumanie, Bulgarie) vous devez détenir un titre de séjour uniquement si vous souhaitez exercer une activité économique. Vous devrez dans ce cas vous présenter à la préfecture avec le contrat de travail ou la déclaration d'engagement.
- Si vous êtes domicilié dans les Yvelines, c'est la Direction de la vie étudiante (DVE) qui prendra en charge cette demande.

LES LOGEMENTS



La DVE et la DRI (Direction des relations internationales) dans leur volonté commune d'accueillir les étudiants étrangers dans les meilleures dispositions, vous proposent dans cette brochure différentes résidences pour vous loger.

1 - LES RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES :

Situées sur les campus ou en ville, elles sont gérées par les CROUS. Il est très difficile d'obtenir une place en résidence universitaire. Ces places sont en effet réservées aux boursiers, avec une priorité parmi les étudiants étrangers, aux Boursiers du Gouvernement français (BGF). La DRI dispose quant à elle de chambres universitaires réservées uniquement à l'attention des étudiants venant dans le cadre d'un programme d'échange.

2 - LES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES : ASSOCIATION ARPEJ

Ces résidences privées à destination des étudiants sont implantées autour des différents sites de l'UVSQ.

3 - LES RÉSIDENCES À LOYER MODÉRÉ PRIVÉES

L'UVSQ a quelques logements réservataires dont les places sont très prisées. Il est préférable de faire une demande dès le mois d'avril de l'année en cours.

4 - LES LOGEMENTS CHEZ LES PARTICULIERS

Chaque année, la DVE propose plus de 50 logements.

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

RÉSIDENCE « BLAISE PASCAL »

3-7, place Wicklow - 78180 Montigny-le-Bretonneux
Studios de 18 m² à 36 m² à partir de 426 € à 702 €.
(Accueil ou gardien-parking contrôlé-laverie-meublé).

RÉSIDENCE « LE JARDIN DES SCIENCES »

31, boulevard Vauban - 78280 Guyancourt
Studios 15m² : 375 €.
Studios de 18 m² : de 473 € à 528 €.
Studios de 25 m² : de 505 €.

RÉSIDENCE « RENÉ CASSIN »

3, rue Jacques Duclos - 78280 Guyancourt
Studios de 15 m² cuisine en commun : 217 €.
Studios 22 m² : 293 €.
Studio duplex 33 m² : 408 €.

Résidences CROUS pour les étudiants en programme d'échange gérés par la DRI :

RÉSIDENCE « VAUBAN »

1, boulevard d'Alembert - 78280 Guyancourt
Studios F1 : à partir de 418 €.
Studios F1 bis :
- CH. A à partir de 357 €,
- CH. B à partir de 339 €.

RÉSIDENCE « JEAN BAPTISTE LAMARCK »

1, rue du Théâtre - 78990 Élancourt
Studios 11,5 m² à 13 m² : à partir de 344 €.
Studios 13,5 m² à 16,5 m² : à partir de 366 €.

RÉSIDENCE « SAINT-CLOUD »

2, avenue Pozzo Di Borgo - 92210 Saint-Cloud
Studios à partir de 446 €.

RÉSIDENCES ASSOCIATION ARPEJ

RÉSIDENCE « LA CYBÉLE »

26, rue Robert Surcouf - 78280 Voisins-le-Bretonneux.

Droit d'entrée 180 €.

Studios composés d'une pièce principale avec un espace kitchenette (évier, plaques de cuisson, réfrigérateur, meubles de rangement) et d'une salle d'eau indépendante (lavabo avec meuble de rangement, douche, WC).

Les logements sont équipés d'un lit de 90 cm x 200 cm.

Studios T1 18,70 m² à 20 m² pour un loyer de 355,25 € à 384,91 € mensuels tout compris et dépôt de garantie 183,83 € à 196,61 €.

Studios 36m² pour un loyer de 474,56 € et dépôt de garantie de 255,65 €.

RÉSIDENCE « HENRY LANGLOIS »

13, rue Jacques Tati - 78390 Bois d'Arcy.

Droit d'entrée 200 €.

Studios composés d'une pièce principale avec un espace kitchenette (évier, plaques de cuisson, réfrigérateur, meubles de rangement) et d'une salle d'eau indépendante (lavabo avec meuble de rangement, douche, WC).

Les logements sont équipés d'un lit de 90 cm x 200 cm.

Studios T1 de 18,21 m² à 21 m² pour un loyer de 381 € à 453 € TTC. Dépôt garantie 183 € à 200 €.

Studios T1 bis de 24 m² à 25 m² pour un loyer de 411 € à 481 € TTC. Dépôt garantie à partir de 182,72 €.

RÉSIDENCE « VICTOR GUERREAU »

5, rue Paul Dautier - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Droit d'entrée 180 €.

Studios composés d'une pièce principale avec un espace kitchenette (évier, plaques de cuisson, réfrigérateur, meubles de rangement) et d'une salle d'eau indépendante (lavabo avec meuble de rangement, douche, WC). Les T1 sont équipés d'un lit de 90 cm x 200 cm.

Studios T1 18,55 m² pour un loyer de 390,96 € à 413,36 € mensuels tout compris et dépôt de garantie 178,44 € à 200 €.

Studios T1 bis de 25,20 m² pour un loyer de 432,86 € à 455,69 € mensuels tout compris et un dépôt de garantie de 209,88 € à 232,71 €.

RÉSIDENCE « MILLÉNIUM »

9 place de l'Europe - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Droit d'entrée 180 €.

Studios composés d'une pièce principale avec un espace kitchenette (évier, plaques de cuisson, réfrigérateur, meubles de rangement) et d'une salle d'eau indépendante (lavabo avec meuble de rangement, douche, WC).

Les T1 sont équipés d'un lit de 90 cm x 200 cm.

Studios de 20 m² à 22 m² pour un loyer de 460,50 € à 535 € mensuel tout compris et dépôt de garantie de 240,47 € à 313,99 €.

Studios T1 Bis de 28 m² pour un loyer de 576,02 € et un dépôt de garantie de 333,77 €.

RÉSIDENCE « CAMPUSÉO »

12 rue des Frères Caudron - 78140 Vélizy-Villacoublay.

Droit d'entrée 180 €.

Studios composés d'une pièce principale avec un espace kitchenette (évier, plaques de cuisson, réfrigérateur, meubles de rangement) et d'une salle d'eau indépendante (lavabo avec meuble de rangement, douche, WC).

Les T1 sont équipés d'un lit de 90 cm x 200 cm.

Studios de 20 m² pour un loyer de 495,18 € mensuel tout compris et un dépôt de garantie de 275,65 €.

Studios de 24 m² pour un loyer de 521,50 € et un dépôt de garantie de 300,50 €.

Attention : les tarifs sont susceptibles d'augmenter de 2% environ à partir du 1^{er} juillet 2011.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

À QUI S'ADRESSER ?

Pour plus de renseignements sur les logements, vous pouvez contacter :

CROUS DE VERSAILLES

Pour étudiants boursiers du Gouvernement français.
Dossier social d'étudiant à déposer du 15 janvier au 30 avril de chaque année.

Résidences universitaires

145 bis, boulevard de la Reine
B.P. 563
78005 VERSAILLES cedex
Tél: +33 1 39 24 52 37
Site internet: www.crous-versailles.fr

LA DVE - DIRECTION DE LA VIE ÉTUDIANTE

Association ARPEJ/HLM Privé/Particuliers
47 boulevard Vauban - 78280 GUYANCOURT
Courriel / e-mail: dve@uvsq.fr
Tél: + 33 1 39 25 50 49
Fax: + 33 1 39 25 56 94

LA DRI - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

Pour les étudiants venant étudier à l'UVSQ dans le cadre d'un programme d'échange :
Courriel / e-mail: incominghousing@uvsq.fr
Tél: + 33 1 39 25 51 19
Fax: + 33 1 39 25 51 35



ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE, DOCUMENTS À FOURNIR POUR VOTRE PREMIÈRE DEMANDE

Si vous êtes affilié au régime de sécurité sociale de votre pays, vous êtes dispensé d'adhérer au régime étudiant de la sécurité sociale.

Dans ce cas, il est nécessaire de vous munir de votre carte européenne d'assurance maladie délivrée par la caisse de santé de votre pays d'origine. La validité de votre carte doit couvrir l'ensemble de l'année universitaire.

Vous devez vous adresser au service des relations internationales de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence, muni de votre carte européenne d'assurance maladie, d'un justificatif de compte bancaire en France (RIB) et de votre carte d'étudiant.

Si vous êtes dans l'impossibilité de présenter votre carte européenne d'assurance maladie, vous devez adhérer au régime étudiant de la sécurité sociale française.



ÉTUDIANTS HORS UNION EUROPÉENNE

1 - ÉTUDIANTS EN PROGRAMME D'ÉCHANGE DE MOINS DE 28 ANS

Si vous êtes un étudiant québécois venant à l'UVSQ en programme d'échange, vous devez vous munir avant votre arrivée en France du formulaire SE401Q106.

Sinon, vous devez vous procurer une attestation de votre pays d'origine certifiant que vous bénéficiez d'une protection sociale valable pour la totalité de votre séjour en France.

2 - ÉTUDIANTS HORS PROGRAMME D'ÉCHANGE DE MOINS DE 28 ANS

Vous devez vous affilier au régime étudiant de sécurité sociale mais pour cela il faut remplir deux conditions :

- être âgé de moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire en cours,
- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur agréé par la sécurité sociale.

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante s'effectue en même temps que l'inscription dans votre établissement d'études. Une cotisation forfaitaire annuelle de 203€ (tarif pour l'année 2010/2011) sera à verser auprès de l'une des deux mutuelles étudiantes qui gèrent le système d'assurance maladie étudiant :

- LMDE (La mutuelle des étudiants) académie de Versailles
41 boulevard Vauban - 78280 Guyancourt
www.lmde.com
- SMEREP (Société mutualiste des étudiants de région parisienne)
Centre 617 16, boulevard du général Leclerc
92115 Clichy Cedex - Tél. : 01 56 54 36 34
www.smerep.fr

3 - ÉTUDIANTS DE PLUS DE 28 ANS

Si vous ne bénéficiez pas d'une couverture sociale à un autre titre (travailleur salarié par exemple) et si vous résidez de façon stable et régulière en France vous bénéficiez de la CMU de base (Couverture maladie universelle). Vous devez pour cela demander un dossier à la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de votre lieu de résidence.



MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE

La sécurité sociale constitue une couverture sociale de base : elle ne donne droit qu'au remboursement d'une partie des frais médicaux (médecin, dentiste, médicaments, hospitalisation, etc...). Il est donc conseillé de souscrire une mutuelle complémentaire qui complète les remboursements de la sécurité sociale.

- Si vous relevez de l'assurance maladie pour étudiants : vous pouvez obtenir des tarifs préférentiels étudiants particulièrement intéressants auprès de l'organisme auquel vous êtes affilié : LMDE ou SMEREP. À titre indicatif, comptez une cotisation annuelle allant de 16 € à 552 € selon les prestations.

Couverture maladie universelle complémentaire (CMU complémentaire) : selon vos revenus (moins de 587,16 € pour une personne seule ou moins de 880,75 € pour deux personnes), vous pouvez peut être bénéficier de la CMU complémentaire.

Elle est gratuite et vous permet de vous soigner sans avancer de frais.

- Si vous résidez de façon stable et régulière en France, vous devez demander un dossier à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence.

SUMPPS : SERVICE UNIVERSITAIRE DE MEDECINE PREVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Pour venir étudier à l'UVSQ, vous devez apporter avec vous votre carnet de santé ou votre carnet de vaccinations répertoriant les vaccins que vous avez eus pendant votre enfance ; notamment le vaccin antituberculeux (BCG) et le vaccin DTP (diphtérie, tétanos, polio).

Au cours de l'année universitaire, vous serez convoqué au service médical pour un contrôle vaccinal.

Vous faire vacciner permet de vous protéger et réduire considérablement l'incidence des maladies, et vous permet ainsi d'étudier dans les meilleures conditions.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet de l'université :

www.uvsq.fr (portail étudiant, rubrique vie pratique/santé)

UFR DES SCIENCES :

Bâtiment Buffon à Versailles

Portable d'urgence : +33 6 60 30 20 14

FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

UFR SCIENCES SOCIALES - IEC - ISM - ILEI :

Bâtiment d'Alembert, 1^{er} étage

Portable d'urgence : +33 6 60 30 20 13

IUT DE VÉLIZY

Bâtiment Garros, sous-sol

Portable d'urgence : +33 6 63 52 96 26

IUT DE RAMBOUILLET

Bâtiment principal

Portable d'urgence : +33 6 63 52 96 26

Et aussi :

Urgences depuis un mobile : 112

Samu : 15

Pompiers : 18

Police : 17

LES SERVICES BANCAIRES

CRÉDIT LYONNAIS

les services bancaires special partenariat LCL – Université

Offre valable du 2 mai au 10 novembre 2011

40 € offerts à l'ouverture de votre compte

- Le LCL à la carte étudiant avec la carte de paiement international intégrant la carte ISIC (carte de reconnaissance du statut étudiant permettant des réductions en France et à l'Étranger), offre à 1 € la 1^{ère} et 2^e année.
- 400 € de découvert mensuel autorisé sans aucun agio
- Les services LCL interactif et LCL avertis gratuits
- Avance rentrée 1000 € à 0 %
- Prêt solution Études au taux de 2,40% hors assurance
- L'assurance de votre appartement + Option vol et Sécurilion (assurance des moyens de paiement) à 1 € la 1^{ère} année et 36 € la 2^e année
- Les + LCL + DE CADEAUX : adhésion gratuite au programme avantages jeunes, permettant d'obtenir deux chèques cadeau d'une valeur minimum de 40 € + si parrainage, chèque cadeau supplémentaire de 20 €.

IMPORTANT : Pour l'ouverture de votre compte, vous munir d'une photocopie recto verso de votre pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre carte d'étudiant.

LE CRÉDIT LYONNAIS

Contact par mail pour ouverture de compte avant votre arrivée :
caroline.breard@lcl.fr

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Offre Société Générale spéciale étudiants de l'UVSQ

80 € OFFERTS à l'ouverture d'un compte :

- 60 € offerts sur un compte courant⁽¹⁾
- + 20 € offerts sur un livret d'épargne⁽²⁾
- + **Jazz moins de 25 ans**, l'essentiel de vos moyens de paiement⁽³⁾ à 1 € par an pendant 3 ans.

ASSURANCE HABITATION⁽⁴⁾

1 € la 1^{ère} année

À quoi ça sert ?

- Protéger son «soi»
- Protéger les objets auxquels on tient
- Avoir l'esprit tranquille, au quotidien et en voyage
- Avoir une assurance habitation est obligatoire

L'Assurance Habitation vous permet de bénéficier :

- de la protection de vos biens mobiliers (matériel informatique, vidéo et hi-fi)
- de la Responsabilité civile en France toute l'année et pendant 3 mois à l'étranger

RÉSERVEZ VOTRE COMPTE AVANT VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE EN ENVOYANT UN EMAIL!⁽⁵⁾

Envoyez une copie de :

- votre passeport ou carte d'identité
- Certificat d'étude
- Justificatif de domicile

Pour toutes informations aussi :

Saint-Quentin-en-Yvelines : marion.galindo@socgen.com

Versailles : faustine.sarrazin@socgen.com

2 AGENCES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRÈS DE VOTRE CAMPUS :

- **VERSAILLES :** Versailles Montreuil - 28, rue de Montreuil
78000 Versailles - France - Tél. : + 33 1 39 51 24 45
- **SAINT QUENTIN EN YVELINES :** Montigny Centre
2 boulevard Vauban 78180 Montigny-Le-Bretonneux - France
Tél. : +33 1 30 96 12 70

*Offre non cumulable avec toute autre offre de la Société Générale, réservée aux étudiants de l'UVSQ âgés entre 16 et 24 ans, valable jusqu'au 01/10/2011 pour toute ouverture d'un premier compte courant dans les agences Société Générale du Sud Yvelines, sous réserve de l'acceptation de votre dossier par l'agence. (1) 30€ versés sur votre compte à l'ouverture et 30€ au bout de 6 mois sous réserve que le compte ait enregistré au moins 5 écritures par mois pendant 6 mois. Remboursement annuel de votre Jazz Moins de 25 ans sous réserve de présentation à votre conseiller de votre carte étudiant en cours de validité à la date anniversaire de votre souscription. (2) Versement effectué sur votre livret d'épargne. (3) Tarifs du Jazz Moins de 25 ans à la fin de la période de gratuité : 3,55€ par mois avec une carte Vpay ; 3,75€ avec une carte Mastercard ou visa, et 7,4€ avec une carte premier. Prix au 01/03/2011. (4) Offre réservée aux 16-24 ans. Produit d'assurance IARD de Sogessur, d'assistante de Mondial Assistance France, de protection juridique de la Paix, présenté par la Société Générale en sa qualité de courtier d'assurances. Garantie financière et Assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances. Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances et soumises au contrôle de la commission de contrôle des assurances. Offre non commercialisée en Corse, à Monaco et dans les DOM-TOM. Tarifs à partir de la 2^e année de 4€ par mois pour les moins de 24 ans. (5) Réservé aux étudiants ou apprentis de 18 à 24 ans. Plus d'informations dans votre agence Société Générale. Valable jusqu'au 31/10/11.

(5) Nous devons avoir les documents cités pour ouvrir votre compte. Si l'un d'eux manque nous ne pourrions effectuer l'ouverture de compte et vous délivrer vos moyens de paiements.

L'ESPACE MULTI-SERVICES ÉTUDIANTS

L'espace multi service réunit l'ensemble des informations et des services destinés à faciliter l'accueil et l'installation des étudiants français et étrangers. Des étudiants vous accueilleront pour répondre à vos questions ou vous orienter vers les bons interlocuteurs. Vous repartirez avec des éléments d'informations vous permettant d'effectuer par la suite, toutes vos démarches. L'espace multi-services étudiants ouvrira ses portes à partir du 1^{er} septembre 2011. Ainsi vous pourrez vous renseigner sur :

- les logements,
- les jobs étudiants,
- la restauration,
- le transport,
- les titres de séjours,
- les services bancaires,
- le social,
- les services universitaires : direction des relations internationales, direction de la réussite et de l'insertion professionnelle, direction de la vie étudiante, institut des langues et des études internationales, services commun des activités physiques et sportives.

Si vous désirez obtenir des informations concernant :
la santé, le travail, les cours de français,
les restaurants universitaires, le transport,
la vie en France,

nous vous invitons à consulter notre site internet :

www.uvsq.fr

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

55, avenue de Paris

78035 Versailles Cedex - France

Tél. +33 (0)1 39 25 40 00

